



PERMANENCES RÈGLEMENTS TARN AGOUT 2025-2026

Entre 9h30 et 17h30

1. Mercredi 17 septembre
2. Mercredi 1er octobre
3. Mercredi 5 novembre

Ouverture de la période des
règlements le 15 septembre, clôture
le 30 novembre

Moyens de paiement acceptés :

- chèques : bancaires (libellés à l'ordre du Trésor Public), chèques vacances, chèque collégien,
- Up Sports&loisirs, pass loisirs et culture,
- Numéraire
- En CB via votre espace utilisateur "opéra" ou par courrier à la Direction Départementale (12 Bd Mendès France 81100 Castres) - **Les règlements sont portés à l'encaissement en fin de mois**



Renseignements :
Chantal Bel 05 63 59 84 00